



Amicale des Parents d'Elèves
de Couville

Les Foulées Couvillaises

Règlement

2019

I. GENERALITE :

Les foulées Couvillaises sont des épreuves organisées par l'Amicale des Parents d' Elèves de Couville (associations loi 1901). Ce sont :

- ✓ 3 randonnées pédestres, 5, 11 et 15 kilomètres ayant un dénivelé positif cumulé de 22m, 75m et 112m
- ✓ 3 trails, 11, 17 et 28 kilomètres ayant un dénivelé positif cumulé de 75m, 106 et 203m
- ✓ 4 courses à pied, (deux de 642 mètres et deux de 1284m) ayant un dénivelé positif cumulé de 19m,

Les différentes épreuves sont ouvertes à toutes et tous (licencié ou non) en respect avec les catégories d'âges stipulées au paragraphe VI de ce règlement.

L'ensemble des foulées Couvillaises se déroule en circuits, sur les routes communales et les chemins de terre de la commune de Couville Virandeville, Bricquebosq, Breuille et St Martin-le Gréard.

Pour chaque épreuve, le départ et l'arrivée s'effectuent sur le stade de Couville.

Tout participant s'engage sous sa seule responsabilité et déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

Pour les randonnées :

Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés sur l'ensemble des parcours.

Toutes les personnes à mobilité réduite seront obligatoirement accompagnées.

Les chiens tenus en laisse sont autorisés.

Pour les trails :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

« Les foulées Couvillaises » n'est pas une compétition. Il n'y a pas de classement. Aucun temps limite n'est imposé. Une liste des arrivées sera réalisée et diffusée sur notre site internet (apecouville.com) et sur les sites internet de nos partenaires. Cette liste est réalisée par nos soins en fonction des dossards récupérés à l'arrivée sur les pics liés à chaque parcours. Le « piquage » des dossards étant réalisé par les coureurs, la liste des arrivées ne peut être qu'indicative, elle n'a pas valeur de document officiel.



Les Foulées Couvillaises

Règlement

2019

II. CIRCUITS :

Afin d'éviter toute erreur et accident aux concurrents, les circuits sont balisés (panneau fléchage, fléchage au sol, barrières, ...), un service d'ordre par signaleurs dans les carrefours est mis en place sur les circuits. Un véhicule (VTT, moto, quad, ...) ferme les circuits.

Les participants ne doivent en aucun cas sortir des chemins balisés.

Sur les portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

Il est expressément demandé à tous de respecter la nature et de ne jeter aucun emballage sur la totalité des circuits (risque d'exclusion de la course).

Les suiveurs VTT sont interdits.

Certains secteurs sont boueux.

III. SECURITE :

Un poste de secours, tenu par des sauveteurs secouristes, est installé au stade de couville.

Un certificat médical n'est pas obligatoire mais chaque participant certifie être en bonne santé physique et ne pas présenter de contre-indication pour la pratique, du Trail ou de la marche.

Chaque poste de ravitaillement est équipé d'une trousse de secours.

Un accompagnateur, équipé d'une trousse de secours et d'un moyen de communication, est présent sur chaque randonnée 5, 11 et 15 km.

Les signaleurs disposent de moyen de communication.

Les organisateurs seuls se réservent le droit de prendre toute décision visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles.

Des sanitaires sont mis à la disposition des concurrents au départ des circuits.

Tout participant s'engage à informer dès que possible un jalonneur ou un membre de l'organisation de tous problèmes au cours de l'un des parcours trail ou randonnée (chute, blessure, ...). Il devra également en informer l'organisateur à son retour en complétant le registre de sécurité.

IV. RAVITAILLEMENTS :

Les trails et les randonnées se déroulent en semi-autosuffisance.

Trois ravitaillements sont prévus sur les parcours:

- ✓ Un premier ravitaillement est situé à 09kms pour le trail 11km et les marches 11kms et 15kms, et situé à 10,3kms pour le trail 28km,
- ✓ Le second ravitaillement prévu au kilomètre 8,9 pour le 17km et au kilomètre 15 pour le trail 28km.
- ✓ Le troisième ravitaillement est situé au kilomètre 3,5 pour la marche 05km



Les Foulées Couvillaises

Règlement

2019

et au kilomètre 23,6 pour le trail 28km,

V. EXIGENCES :

Des véhicules pourront rapatrier les coureurs ayant abandonné sur demande.

VI. CATEGORIE D'AGES PAR TYPE D'EPREUVES :

Elles sont fixées selon les distances maximales autorisées par le règlement des courses hors stades, catégories d'âges au 31 décembre :

Circuit	Ouvert aux
Trail 11 km	Vétérans, Séniors, espoirs 20 ans et plus. Juniors 18-19 ans. Cadets 16-17 ans.
Trail 17 et 28 km	Vétérans, Séniors, espoirs 20 ans et plus. Ouvert aux juniors 18-19 ans
Scolaire 1 (*) 642m	Enfants nés en 2012 et 2013
Scolaire 2 (*) 642m	Enfants nés en 2010 et 2011.
Scolaire 3 (*) 1284m	Enfants nés en 2008 et 2009.
Collégienne (*) 1284m	Enfants nés en 2006 et 2007.
Randonnées	Pas de limite d'âge.

(*) : Éveil athlétique, sans chronométrage, ni classement sur la vitesse réalisée. Ces courses ont pour but de promouvoir le sport.

VII. DEPARTS ET HORAIRES :

- ✓ Trail 11 km départ à 10h30,
- ✓ Trail 17 km départ à 09h45,
- ✓ Trail 28 km départ à 9h00
- ✓ Randonnée 15 km départ à 9h15,
- ✓ Randonnée 11 km départ à 09h30,
- ✓ Randonnée 5 km départ à 10h00,
- ✓ Scolaire (1) 642 m départ à 14h00,
- ✓ Scolaire (2) 642 m départ à 14h20,
- ✓ Scolaire (3) 1284 m départ à 14h40,
- ✓ Collégienne 1284 m départ à 15h00



Les Foulées Couvillaises

Règlement

2019

VIII. DROIT A L'IMAGE ET CNIL :

La participation aux Foulées Couvillaises entraîne le renoncement du droit à l'image relatif à cette épreuve, tout comme le renoncement à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image pour laquelle il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme d'informations.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès (art.34 à 38) et de suppression (art.26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer il vous suffit de contacter l'organisation et ou ses partenaires.

IX. REGLEMENT DES INSCRIPTIONS :

Le règlement des inscriptions se fait le jour de la course soit en espèce ou par chèque à l'ordre de l'APE de Couville. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées. Les comités d'entreprise ou les clubs sportifs sont autorisés à régler les inscriptions de leurs adhérents par anticipation.

X. ASSURANCES :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Entreprise régie par le code des assurances

Groupe MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 NIORT CEDEX 9

@ : www.marf-associationsetcollectivites.fr - Téléphone : 09 78 97 98 99 - Fax : 05 49 26 59 94

Les licenciés bénéficient des garanties offertes par l'assurance liée à leur fédération sportive et il incombe aux autres participants de vérifier que leur propre assurance les couvre pour ce type d'activité OU de s'assurer en conséquence.

XI. RECOMPENSES :

La remise des récompenses aura lieu sous le préau de l'école vers 11h30. Nul ne pourra prétendre recevoir sa récompense avant la cérémonie officielle.

Seront récompensés en individuel par tirage au sort, 1 participant sur chaque courses trail et randonnées. Pour les courses scolaires le premier de chaque course aura une coupe et chaque participant aura droit à sa médaille. Les catégories d'âges sont celles de la FFA.



Les Foulées Couvillaises

Règlement

2019

XII. PARKING :

Plusieurs parkings sont à la disposition des concurrents et des accompagnateurs. Ces parkings ne sont pas gardés. En cas de vol ou de détérioration d'un véhicule, l'APE ne sera pas tenu pour responsable. Merci de les utiliser, l'APE décline toute responsabilité en cas d'infraction au code de la route :

- ✓ Parking école de Couville 15, route de l'église, 40 places
- ✓ Parking du presbytère 16, route de l'église, 30 places
- ✓ Parking de la mairie, 20 places
- ✓ Parking du stade de football, route du manoir 300 places

XIII. ACCOMPAGNATEURS ET ANIMAUX :

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle personnelle en dehors des zones de ravitaillement officielles est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit de courir avec un chien, même tenu en laisse.

XIV. INSCRIPTION :

Par courrier dans la boîte aux lettres de l'APE sur le parking de l'école :

17, route de l'église 50690 COUVILLE (ne pas mettre d'argent liquide)

Par téléphone au : 06.38.96.95.17

Par courriel sur : apecouville@yahoo.fr (conseillé)

Sur notre site internet : apecouville.com (fortement conseillé)

Sur place le : 24 mars 2019 à partir de 08h30 et au moins 40 minutes avant chaque départ.